



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 979-2026

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

Que, lors de la séance régulière du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 11 mai 2026, le conseil de cette Municipalité a adopté le **Règlement numéro 979-2026 autorisant le financement des honoraires professionnels liés à la réalisation des plans et devis et d'études préliminaires requises en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages et aux fins du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFMAN par l'APELDI au montant de 322 120 \$ et un emprunt du même montant.**

Que ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Par le conseil de Ville en date du 11 mai 2026;
2. Par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 juin 2026.

Que toute personne intéressée à ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Georges,
ce 10^e jour de juin 2026.


Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière